L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

N° 551 | JEUDI 21 AVRIL 2022

DELEGATIONS

Réunion du Mardi 19 Avril 2022

Président : M. LONGERE Pierre.
Présent : M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Tél : 06-32-82-99-16
Mail : lraf.ooluneoosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Tél : 06-82-57-19-33
Mail : brajond@orange.fr

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités jusqu'à la fin de saison au service compétitions : **competitions@laurafoot.fff.fr.**

RAPPORTS 2021/2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX

ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.
En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.
Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.
Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.
Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.
Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.
SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire, ainsi que pour les championnats nationaux U17 et U19.

RAPPEL : Le port du masque, bien que plus obligatoire dans les lieux soumis au pass vaccinal, reste recommandé lors des brassages de populations au cours des événements organisés par la Ligue.

CETTE SEMAINE

Délégations 1
Coupes 2
Arbitrage 4
Sportive Seniors 6
Règlements 11

PV paru récemment sur le site internet de la LAuRAFoot 13

CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL

Compte-tenu des obligations des clubs futsal, les délégués doivent **obligatoirement** mentionner le nom du référent sécurité présent sur l'onglet « infos arbitre » de la F.M.I. ainsi que sur le rapport.

PORTAIL DES OFFICIELS

SAISON 2022-2023 : Les Délégués ne souhaitant pas renouveler leur rôle de délégué doivent en informer la Commission dans les meilleurs délais.

COURRIERS RECUS

M. ARGOUD : Noté. Remerciements pour les services rendus.
U.S. ANNECY LE VIEUX : Demande de délégué en U15. Noté
AS CRAPONNE : Demande de délégué en R3. Noté
FC NIVOLET : Demande de délégué en U16. Noté
FC VAREZE : Demande de délégué en R3. Noté

Pierre LONGERE, Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission Secrétaire de séance.

COUPES

Réunion du Mardi 19 Avril 2022

Président : M. Pierre LONGERE.
Présent : M. Jean Pierre HERMEL, Mme Abtissem HARIZA.
Excusé(e) : M. Vincent CANDELA.

Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY

La finale de la Coupe Nationale FUTSAL aura lieu le dimanche 22 Mai 2022 à 15H00 à la salle de l'Escale à Arnas (69).

Coupe LAuRAFoot

Une réunion d'organisation a eu lieu le jeudi 14 avril 2022 à 14H30 au stade Galliéni à Riorges pour les finales du 11 Juin 2022, en présence des dirigeants du FC RIORGES, des représentants de la Municipalité et des membres de la CR des coupes.

Dans sa réunion du 20 septembre 2021 le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Dotations maillots :

Le port des maillots fournis par la ligue aux équipes est obligatoire jusqu'à la finale.

Pour rappel : les finalistes de la Coupe LAuRAFoot se verront offrir un jeu de maillots, shorts et chaussettes pour disputer la finale.

Terrains :

Pour les demi-finales des 2 compétitions (se jouant à 11) et à titre exceptionnel, les clubs recevant ne disposant pas d'un terrain T4 (conformément au règlement) pourront demander une dérogation à la commission régionale des coupes.

Informations : Le Bureau Plénier étudiera une revalorisation des dotations coupes régionales féminine et futsal édition 2022/2023 lors d'une prochaine réunion.

MASCULINE :

1/2 finales : 15 mai 2022 :
FC Echirolles – Grenoble F 38 (2)
F. Bourg en Bresse P. 01 (2) – FC Chamalières (2)
Finale le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 18h30.

DOTATIONS MASCULINES 2021/2022 :

Perdants :

¼ Finale : 1000 euros
½ Finale : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 150 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club.

Finaliste :

- 4 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 50 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club.

FÉMININE :

1/2 finales : le 1er mai 2022 :
Clermont Foot 63 – Ol. de Valence
Ol. Lyonnais (2) – Cebazat sp
Finale le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 16h00.
Pour les deux compétitions, l'ordre des rencontres est défini par l'art. 4.2 du règlement de la compétition.

DOTATIONS FÉMININES 2021/2022 :

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

Art 4 – Modalité de l'épreuve coupe féminine :
Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.
Article 4.3
a) Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.

b) Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve. Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8eme de finale de la Coupe Régionale intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.

COUPE LAURAFOOT FUTSAL GEORGES VERNET

1/2 finale : Jeudi 26 mai 2022
Finale le 18/19 juin 2022.

DOTATIONS FUTSAL 2021/2022 :

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

EXTRAIT DE PV DU BUREAU PLÉNIER DU 29 NOVEMBRE 2021

3-2 : Tours régionaux des coupes nationales et Coupes LAuRAFoot.

Le protocole des compétitions régionales et départementales prévoit expressément que lorsqu'une équipe ne peut pas disputer, lors des tours préliminaires gérés par la Ligue, un match de Coupe de France du fait de cas de COVID, le match ne peut être reporté et l'équipe considérée a match perdu pour reporter le bénéfice de la victoire et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse :

« Pour la Coupe de France, ……. le club est retiré de la compétition. »

Rien n'étant vraiment précisé pour les autres coupes (nationales ou régionales), le Bureau
Plénier décide que pour toutes les rencontres encore concernées :

- *Qu'à compter du 29/11, pour tous les matches qui ne peuvent se dérouler du fait de cas COVID, l'équipe considérée aura match perdu pour reporter le bénéfice de la victoire et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse.*

Si les 2 équipes sont concernées, les 2 auront match perdu, même si cela doit avoir pour conséquence de compter un exempt pour le tour suivant.

COURRIERS RECUS

- Coupe de France 2022/2023 : Nombre de qualifiés pour le 7ème tour : 19 équipes (idem que saison précédente).
- Service des sports ville de Vaulx en Velin. Noté. Remerciements.

Pierre LONGERE, Abtissem HARIZA,

Président de la Commission Secrétaire de séance

ARBITRAGE

Réunion du 19 avril 2022

Président : Jean-Marc SALZA jmsalza@laurafoot.fff.fr
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

PORTAIL DES OFFICIELS (PDO)

Le nouveau portail des licenciés « Mon compte FFF » a été mis en service le mardi 22 Mars et il ne comporte plus de lien vers le portail des officiels (https://officiels.fff.fr).

Vous devez donc vous rendre directement sur le portail des officiels pour accéder à :

- Un accès direct aux désignations ;
- Une consultation et rédaction en ligne des rapports ;
- Une déclaration des indisponibilités ;
- Une consultation de documents mis à disposition par le centre de gestion ;
- Un accès aux communications de leur centre de gestion.

Pour y accéder vous devez entrer vos identifiants sur le portail https://officiels.fff.fr

NOTA :
Parfois des arbitres, des délégués, des observateurs ont des désignations qui apparaissent sur leurs comptes pour des matches qui n'existent pas en semaine l'après-midi ou le soir.

Si de telles désignations en semaine apparaissent, vous devez OBLIGATOIREMENT contacter le service Compétitions ou votre désignateur avant de vous déplacer.

NOUVELLE MISE A JOUR DU PROTOCOLE DES COMPETITIONS REGIONALES

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau protocole régissant les compétitions applicables dès le lundi 14 mars 2022 : https://laurafoot.fff.fr/simple/protocole-des-competitions-regionales-et-departementales/
Il n'y a plus ni pass vaccinal ni sanitaire donc plus de contrôle.
Compte tenu des incertitudes du moment, il y a lieu de limiter les contacts donc ne toujours pas remettre de protocole d'avant-match.

COUPE LAURAFOOT

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les prolongations sont supprimées : épreuve des tirs au but directement.

RAPPORT DISCIPLINE

Seuls les rapports pour exclusions et autres incidents sont obligatoires. Les rapports pour avertissements ne sont pas nécessaires.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement.

RUBRIQUE DOCUMENTS DE PDO

Les groupes d'observation hors groupe Espoirs FFF sont parus. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne se trouvent pas ou qui constatent une erreur doivent envoyer un mail au président de la CRA.

L'annuaire des officiels a été déposé dans cette rubrique. Ceux qui ne l'auraient pas peuvent le demander par mail au service compétitions.

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/

RAPPEL
Tout arbitre ayant une licence validée qui n'aurait aucune désignation lors d'une journée complète doit en informer son désignateur.

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Té : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

EXTRAIT DE PV DU BUREAU PLÉNIER DU 20 SEPTEMBRE 2021

3/ Compétitions 2021/2022.

C/ Désignation des arbitres assistants en U18 et U20 :

Pour les championnats U18 R1 et U20 R2, la Ligue demande aux Districts de lui fournir des arbitres pour pouvoir assurer la désignation de 3 arbitres officiels sur chaque rencontre.

Toutefois, devant faire face à un manque d'arbitres conséquent, la question se pose de ne plus désigner d'arbitres assistants officiels dans l'une de ces compétitions.

- ***Après réflexion, le Bureau Plénier décide, à titre provisoire et à l'unanimité, de remettre à disposition des Districts les arbitres assistants officiels désignés sur les rencontres du championnat U20 R2, soit un total de 36 arbitres.***

Les clubs devront donc fournir les arbitres assistants bénévoles.

D/ Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :

Suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.

Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).

Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.

Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :

- ***Matchs entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.***
- ***Matchs entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.***
- ***Matchs entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.***

Le Président, La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA Nathalie PONCEPT

SPORTIVE SENIORS

Réunion du mardi 19 avril 2022

(par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.
Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON. Roland LOUBEYRE

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNAT REGIONAUX SENIORS

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive Seniors invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot en cliquant ici.

LES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT

ATTENTION :

Dans toute la mesure du possible, les deux dernières journées se joueront le même jour, à la même heure (cf. article 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Concernant les championnats National 3 et Régional 1, les deux dernières journées de championnat se joueront le samedi à 18h00.

Pour les championnats Régionaux 2 et 3, l'horaire légal est le dimanche à 15h00 à l'exception des rencontres des poules **R2 A et B** qui se disputeront le samedi à 17h00 (cf. : Bureau Plénier du 21 mars 2022)

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaitre la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

PROTOCOLE SANITAIRE S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

En raison de l'amélioration de la situation sanitaire face à l'épidémie de Covid-19 depuis plusieurs semaines et de la baisse notable de la pression sur les hôpitaux, le Gouvernement a annoncé (le 03 mars 2022) deux allégements majeurs du protocole sanitaire à partir du lundi 14 mars 2022.

*** La suspension du pass vaccinal** pour accéder à l'ensemble des lieux (restaurants, bars, discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, stades, foires et salons…) où il est actuellement exigé. Toutefois, le pass sanitaire (attestation de vaccination, résultat d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera demandé à l'entrée des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements pour personnes handicapées, afin de protéger les personnes les plus fragiles.

*** Le port du masque, déjà levé dans les lieux soumis au pass vaccinal depuis le 28 février 2022, ne sera plus obligatoire dans les lieux clos** (entreprises, écoles, administrations, services publics, magasins…) sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé, dans lesquels il restera exigé. Le port du masque reste recommandé pour les personnes positives au Covid durant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement et les cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

- TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à respecter les dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la Ligue concernant la procédure pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

- REMPLACEMENT DES JOUEURS (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) :

Précisions :

« ….. Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre…… »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) **dès la fin de la rencontre avant le dimanche soir 20h00.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

- A NOTER POUR LES CLUBS DE N3 :

*** Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre. L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

* **Habillage des stades** : les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés et doivent être installés à chaque match. Une vérification sera effectuée chaque semaine par le délégué désigné et devra la transcrire sur le rapport.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

- NATIONAL 3

Rencontres reprogrammées au samedi 14 mai 2022

Match n° 20088.2 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / CLERMONT FOOT 63 (2)
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20089.2 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / AURILLAC F.C.
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20091.2 : VELAY F.C. / LYON LA DUCHERE (2)
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20092.2 : A.S. SAINT ETIENNE (2) / VAULX EN VELIN F.C.
(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 1 – Poule A

Rencontres reprogrammées au samedi 14 mai 2022

Match n° 20166.2 : CEBAZAT-SPORTS / LEMPDES SPORTS
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20167.2 : C.S. VOLVIC / A.S. DOMERAT
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20168.2 : R.C. VICHY / F.C. RIOM
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 1 – Poule B

Rencontres reprogrammées au samedi 14 mai 2022

Match n° 20234.2 : CLERMONT FOOT 63 (3) / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20237.2 : S.A. THIERS / FIRMINY INSERSPORT
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 1 – Poule C

Rencontre reprogrammée au samedi 14 mai 2022

Match n° 20301.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER / F.C. LYON FOOTBALL
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule A

A / Rencontre reprogrammée au mercredi 27 avril 2022

Match n° 20365.2 : F.C. CHAMALIERES (2) / MONTLUCON FOOTBALL (2)
(remis du 02/04/2022)

B / Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20368.2 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / U.S. ISSOIRE
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20370.2 : Ent. NORD LOZERE / AURILLAC F.C. (2)
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule B

Match n° 20433.2 : S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE / C.S. VOLVIC (2)
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20434.2 : U.S. BEAUMONT / A.A. LAPALISSE
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule C

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20498.2 : S.C. LANGOGNE / SAINT CHAMOND FOOT
(remis du 03/04/2022)
Match n° 20499.2 : Ol. SAINT GENIS LAVAL / AMBERT F.C.-U.S.
(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule D

Rencontre reprogrammée au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20565.2 : SAINT MARCELLIN O. / VAULX EN VELIN F.C. (2)
(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule E

Rencontre reprogrammée au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20629.2 : ENT. CREST AOUSTE / C.S. NEUVILLOIS
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule A

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n°20696.2 : A.S. SANSAC DE MARMIESSE / A.S. FONTANNES
(remis du 03/04/2022)
Match n° 20699.2 : F.C. COURNON (2) / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20700.2 : U.S. VIC LE COMTE / F.C. CHAMALIERES (3)
(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule B

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20762. 2: LIGNEROLLES LAVAULT PREMILHAT/ U.S. MURAT
(remis du 03/04/2022)
Match n° 20764.2 : Esp. CEYRAT / F.A. LE CENDRE (2)
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20765.2 : U.S. SAINT FLOUR (2) / F.C. VELAY (2)
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule C

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20828.2 : F.C. VERTAIZON / A.S. CREUZIER LE VIEUX
(remis du 03/04/2022)
Match n° 20831.2 : DOMES SANCY FOOT / A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES (2)
(remis du 03/04/2022)
Match n° 20832.2 : S.A. THIERS (2) / Ac. Sp. MOULINS FOOT (2)
(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule D

Rencontre reprogrammée au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20896.2 : U.S. VILLARS / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP
(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule E

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20959.2 : F.C. DU FORON/ CHAPONNAY MARENNES F.C.
(remis du 03/04/2022)
Match n° 20960.2 : U.S. ANNEMASSE / C.S. AMPHION PUBLIER
(remis du 02/04/2022)
Match n° 20963.2 : COGNIN SP. / Ent. S. DU RACHAIS
(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule F

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21025.2 : MONT BLANC PASSY/ J.S. CHAMBERY (remis du 02/04/2022)
Match n° 21026.2 : VAL D'HYERES Ent. / Ent. S. AMANCY (remis du 03/04/2022)
Match n° 21027.2 : F.C. VOIRON MOIRANS / F.C. CRUSEILLES (remis du 03/04/2022)
Match n° 21028.2 : SEMNOZ VIEUGUY U.S. / PAYS DE GEX F.C. (remis du 03/04/2022)
Match n° 21029.2 : HAUTE TARENTAISE F.C. / Et. S. FOISSAT (remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule G

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21091.2 : ARBENT MARCHON / AIN SUD FOOT (2) (remis du 02/04/2022)
Match n° 21092.2 : U.S. LA FOUILLOUSE / U.S. FEURS (2) (remis du 02/04/2022)
Match n° 21093.2 : ROANNE PARC / SORBIERS LA TALAUDIERE (remis du 03/04/2022)
Match n° 21094.2 : ANZIEUX FOOT / VAL LYONNAIS F.C. (remis du 03/04/2022)
Match n° 21095.2 : HAUTS LYONNAIS (2) / A.S. CRAPONNE (remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule H

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21159.2 : F.C. DU NIVOLET/ CHARVIEU CHAVAGNEUX F.C. (remis du 03/04/2022)
Match n° 21162.2 : F.C. BORDS DE SAONE (2) / LYON BELLECOUR (remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule I

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21226.2 : Ol. NORD DAUPHINE / BELLEVILLE FOOTBALL EN BEAUJOLAIS (remis du 03/04/2022)
Match n° 21227.2 : VIRIAT C.S. / CALUIRE S.C. (remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule J

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21290.2 : So PONT DE CHERUY CHAVANOZ /BRON GRAND LYON (remis du 02/04/2022)
Match n° 21293.2 : A.S. VER SAU/ F.C. CHAMBOTTE (remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule K

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21357.2 : RIVE DE GIER Ac./ A.S. DOMARIN (remis du 03/04/2022)
Match n° 21360.2 : F.C. VAREZE / O. RUOMSOIS
(remis du 03/04/2022)

COURRIERS DES CLUBS (HORAIRES)

- NATIONAL 3

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

- Le match n° 20120.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / HAUT LYONNAIS se déroulera le samedi 07 mai 2022 à 18h00 au stade Mager de Chambéry.

- REGIONAL 1 – Poule A

F.A. LE CENDRE

- Le match n° 20180.2: F.A. LE CENDRE / F.C. RIOM se déroulera le samedi 23 avril 2022 à 18h00 au stade Jean Jaurès au Cendre.

- REGIONAL 1 – Poule C

AIX F.C.

- Le match n° 20316.2: F.C. AIX LES BAINS / ANNECY F.C. (2) se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 20h00 au stade Jacques Forestier à Aix les Bains.

- REGIONAL 2 – Poule B

U.S. BEAUMONT

- Le match n° 20452.2 : U.S. BEAUMONT / RETOURNAC SPORTIF se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 20h00 au complexe sportif de l'Artière à Beaumont.

- REGIONAL 2 – Poule D

U.S. FEILLENS

- Le match n° 20579.2 : U.S. FEILLENS / SUD ARDECHE se déroulera le dimanche 24 avril 2022 à 15h00 au complexe sportif Bassin Pontevallois Le champ (terrain synthétique) à Saint Benigne.

U.S. GIERES

- Le match n°20575.2 : U.S. GIERES / F.C. CHABEUIL se déroulera le samedi 23 avril 2022 à 19h00 au Parc des Sports Paul Bourgeat à Gières.

E.S.DE MANIVAL A ST ISMIER

- Le match n° 20643.2 : E.S. DE MANIVAL A ST ISMIERT / Et. S. CHILLY se déroulera le samedi 23 avril 2022 à 19h00 au stade François Régis Bériot à Saint Ismier.

- REGIONAL 2 – Poule E

CHAMBERY SAVOIE FOOT

- Le match n° 20658.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOT / TRINITE LYON se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 15h00 au stade Mager à Chambéry

Ent. CREST AOUSTE

- Le match n° 20652.2 : Entente CREST AOUSTE / CHAMBERY SAVOIE FOOT se jouera le samedi 30 avril 2022 à 19h00 au stade Soubeyran à Crest.

- REGIONAL 3 – Poule B

Esp. CEYRAT

- Le match n° 20782.2 : Esp CEYRAT/ U.S. LIGNEROLLES LAVAULT ST ANNE se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 20h00 au stade Olivier Vernadal à Ceyrat.

- REGIONAL 3 – Poule C

Ol. SAINT JULIEN CHAPTEUIL

- Le match n° 20839.2 : Ol. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / A.S. LOUCHY se déroulera le dimanche 24 avril 2022 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.

- REGIONAL 3 – Poule D

F.C. RIOM

Le match n° 20910.2 : F.C. RIOM / A.S. CHADRAC se déroulera le samedi 23 avril 2022 à 18h00 au Parc des Sports du Cerey (terrain n°1) de Riom.

- REGIONAL 3 – Poule H

F.C. CHARVIEU CHAVAGNIEUX

Le match n° 21176.2 : F.C. CHARVIEU CHAVAGNIEUX / A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 19h00 au stade Just Fontaine à Charvieu Chavagnieux.

A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE

Le match n° 21173.2 : A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE / A.C. SEYSSINET se jouera le samedi 30 avril 2022 à 19h00 au stade Cyprian à Villeurbanne.

- REGIONAL 3 – Poule K

SPORTING NORD ISERE

Le match n° 21378.2 : SPORTING NORD ISERE / A.C. RIVE DE GIER se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 20h00 au stade de la Prairie (pelouse synthétique) à Villefontaine.

A.C. RIPAGIEN RIVE DE GIER

Tous les matchs à domicile de l'équipe SENIORS de l'A.C. RIVE DE GIER FOOTBALL se disputeront sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Bernard Mayol à Rive de Gier.

Olympique RUOMSOIS

Le match n°21371.2: Ol. RUOMS / F.C. ECHIROLLES (B) se déroulera le samedi 23 avril 2022 à 18h00 au Complexe Sportif de Ruoms.

DOSSIER (HORAIRES)

- REGIONAL 3 – Poule H

Match n° 21163.2 : C.S. LAGNIEU / A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON du 09/04/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 12 avril 2022 concernant le sort donné à cette rencontre.
Suite à la participation du joueur MIHARANTSOA Larhinny (A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON) - suspendu à cette date - et à la réclamation du C.S. LAGNIEU, la Commission des Règlements de la Ligue a donné match perdu par pénalité à l'équipe Seniors (1) de l'A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON avec -1 (un) point et 0 (zéro) but pour en attribuer le gain au C.S. LAGNIEU avec 3 (trois) points et 3 (trois) buts.

Yves BEGON, Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions Secrétaire de séance

REGLEMENTS

Réunion du 21 avril 2022

(Par visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA
Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTION RECLAMATION

Dossier N° 82 Futsal R1 FUTSAL COURNON 1 - FC CALUIRE FUTSAL 1

DECISION RECLAMATION

Dossier N° 82 Futsal R1

FUTSAL COURNON 1 N° 581487 Contre FC CALUIRE FUTSAL 1 N° 590349

Championnat : Futsal - Niveau : Régional 1 - Poule : unique - Match N° 23487310 du 17/04/2022.

Réclamation du club du FC CALUIRE FUTSAL sur la participation des joueurs ACHCHAB Anass, licence n° 2543889194 et MOUYETTE Riade, licence n° 2543509479 du club de FUTSAL COURNON, au motif que ces joueurs sont suspendus d'un match ferme suite à des cumuls d'avertissements à compter du 11/04/2022. Ces joueurs étaient en état de suspension et ne devaient donc pas être inscrits sur la feuille de match.

DÉCISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club du FC CALUIRE FUTSAL formulée par courriel en date du 18 avril 2022 **pour la dire recevable ;**

Considérant que la Commission, usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, s'est saisie du dossier ; que cette évocation a été communiquée, le 19 avril 2022, au club de FUTSAL COURNON qui a alors pu faire part de ses remarques à la Commission ;

Considérant que les joueurs ACHCHAB Anass, licence n° 2543889194 et MOUYETTE Riade, licence n° 2543509479 du club de FUTSAL COURNON, ont été sanctionnés par la Commission Régionale de Discipline, lors de sa réunion du 06 avril 2022, d'un match ferme suite à des cumuls d'avertissements à compter du 11/04/2022 ;

Considérant qu'il ressort de **l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF** que « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition » ;

Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 08 avril 2022 et qu'elle n'a pas été contestée ; que l'équipe première de FUTSAL COURNONn'a pas disputé de rencontre officielle depuis le 11 avril 2022 ;

Considérant que lesjoueurs ACHCHAB Anass, licence n° 2543889194 et MOUYETTE Riade, licence n° 2543509479n'étaient donc pas qualifiés pour participer à la rencontre citée en référence ;

Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FUTSAL COURNON 1 et en reporte le gain à l'équipe du FC CALUIRE FUTSAL 1 ;

Le club de FUTSAL COURNON est amendé de la somme de 116€ (58€x2) pour avoir fait participer deux joueurs suspendus à une rencontre officielle et est débité de la somme de 35€ (frais d'évocation) pour les créditer au club du FC CALUIRE FUTSAL.

Considérant, d'autre part, qu'en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission Régionale des Règlements dit que lesjoueurs ACHCHAB Anass, licence n° 2543889194 et MOUYETTE Riade, licence n° 2543509479, ont purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une suspension d'un match ferme à compter du 25 avril 2022 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension ;

En application des art. 23.1 et 48 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot :

FUTSAL COURNON1 :	-1 Point	0 But
FC CALUIRE FUTSAL1:	3Points	3 Buts

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

TRESORERIE

Relevé n°3 – Saison 2021/2022

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°03 au 21/04/2022. En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements **leur inflige une pénalité d'un retrait de 4 points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.**
Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 03/05/2022, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de six (06) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

580583	MIRIBEL FOOT	8601
848046	FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS	8602
581535	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN	8602
682488	A.T.S.C.A.F ISERE	8602
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8602
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602
664082	UMICORE FOOT	8602
539465	MISTRAL F.C. GRENOBLE	8602
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602
550472	ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE	8603
581907	F. C. BATHERNAY	8603
603986	R.P.T. SPORTS VALENC	8603
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603
560954	TEAM L'AFTER 26	8603
554458	FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS	8603
504375	F.C. BOURG LES VALEN	8603
611189	FC C.HOSP GAL ST CHA	8604
582645	O.S. DE TARANTAIZE-BEAUBRUN	8604
564190	VAULX UNITED	8605
538866	A.S. LOCATAIRES DE BANS F.C.	8605
690374	PLISKA FOOTBALL CLUB	8605
863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605
860326	BANDE DE POTES	8605
564091	ALL STAR SOCCER	8605
663929	AS AMALLIA	8605
682043	AS DHL LYS	8605
614196	AIR SPORT REXROTH VENISSIEUX	8605
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605
609191	AS ATOCHEM ST FONS	8605
847157	LA JUVE DE SAINT PIERRE	8605
538622	F.C. ANDEOLAIS	8605
682121	A. S. COURTHIAL VERPILLERE	8605
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
548812	F.C. LA SEVENNE	8605
564229	ASSOCIATION SPORTIVE DU LÉMAN	8607
564119	INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL	8607
550866	ARTHAZ SPORTS	8607
581761	NOYANT CHATILLON F.C.	8611
544105	PARAY LORIGES CS	8611
560751	ASSOCIATION F.C. EBREUIL	8611
582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
508733	GANNAT SC	8611
523747	TOULON AS	8611
533824	GIOU DE MAMOU US	8612
545000	FC LA PLANEZE	8612
516807	TALIZAT AS	8612
529490	ANGLARDS ST FLOUR	8612
563712	DEVES FOOT 43	8613
563708	VILLENEUVE D'ALLIER ST ILPIZE AS	8613
653716	MICHELIN ASL	8613
680761	FOOT ROUTES 63	8614
506558	VERTOLAYE CS	8614
582731	FOOTBALL CLUB CLERMONT METROPOLE	8614
552951	CLERMONT OUTRE MER	8614

Président de la Commission,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte-rendu du 24 Mars 2022

Cliquez ici

GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes